

Mercredi, 22 novembre 1911.

Deux heures p.m.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau :—

Par M. Armstrong (Lambton),—la pétition de Dorothy Dickison et autres, actionnaires et déposants de la *Farmers' Bank*.

Par M. Barker,—la pétition de la *Hamilton, Waterloo and Guelph Railway Company*.

Par M. Beattie,—la pétition de Edna Wells (née Gould), de la cité de London, comté de Middlesex, province d'Ontario, épouse légitime de William Edwin Wells, autrefois de la dite cité de London, mais présentement dans la cité le Détroit, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique.

Ordonné, que M. Turriff ait la permission de présenter un bill (No 6) modifiant la Loi des chemins de fer.

Il présente, en conséquence, le dit bill à la Chambre, lequel est reçu et lu la première fois, et la seconde lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre du jour appelle la reprise du débat sur la question,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général pour remercier humblement Son Altesse Royale du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir :—

Au Feld-maréchal Son Altesse Royale le Prince ARTHUR WILLIAM PATRICK ALBERT, Duc de Connaught et Strathearn, comte de Sussex (dans la pairie du Royaume-Uni), Prince du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et l'Irlande, Duc de Saxe, Prince de Saxe-Cobourg et Gotha; Chevalier de Notre Ordre Très noble de la Jarrettière; Chevalier de Notre Ordre Très ancien et Très noble du Chardon; Chevalier de Notre Ordre Très illustre de St. Patrick; Membre de Notre Très honorable Conseil privé; Grand Maître et Principal Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très honorable du Bain; Chevalier Grand Commandeur de Notre Ordre Très élevé de l'Etoile de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très éminent de l'Empire de l'Inde; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Royal Victoria; Notre Aide-de-camp personnel, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE ALTESSE ROYALE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Altesse Royale pour le gracieux discours que Votre Altesse Royale a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur l'amendement à icelle,—Que les mots suivants soient ajoutés à l'adresse :—

“ Nous désirons soumettre à Votre Altesse Royale que, par une résolution de cette Chambre, adoptée le 29 mars 1909, il a été déclaré que : ‘ cette Chambre reconnaît le devoir qui incombe au peuple canadien, à mesure que son nombre et ses richesses aug-